



PAS DE TRANSFORMATIONS AU DÉTRIMENT DES SALARIÉS !

AU CSEC, LA CGT FAPT EXIGE DES GARANTIES CONCRÈTES !

Orange multiplie les réorganisations au nom de l'efficacité et de la qualité de service. Au CSEC d'octobre, la CGT FAPT a dénoncé des réponses insuffisantes sur deux dossiers : la visioconférence entre clients et spécialistes en boutique, et l'évolution de l'adressage commercial du Marché Entreprises. Emploi, rémunération, charge de travail, santé et avenir professionnel sont en jeu.

1. VISIOCONFÉRENCE EN BOUTIQUE : PROTÉGER LES SALARIÉS

Après la disparition des conseillers techniques en boutique, Orange déploie la visio entre clients et spécialistes. Elle peut faciliter l'accès à l'expertise, mais pose des questions de sécurité, de confidentialité et de charge.

- **Photos et enregistrements** : la formation abordera les droits et recours, mais aucune consigne visible aux clients n'est confirmée.
- **Incivilités** : une formation est annoncée, sans protocole pour interrompre un échange agressif et protéger le salarié.
- **Confidentialité** : des webcams « selon les besoins », mais rien de précis sur les espaces ouverts, l'isolation acoustique et les postes.
- **Liberté de choix** : aucun droit de refus sans pénalisation, aucune garantie sur l'évaluation ou le parcours professionnel.
- **Charge et effectifs** : pour 12 à 13 ETP estimés, la direction vise 4 minutes d'attente ; le suivi des durées réelles et des échanges complexes reste à préciser.
- **Bilan** : un retour au CSEC après six mois, sans bilan contradictoire ni critères de suspension. L'extension envisagée en 2027 aux spécialistes réclamation et installation exige une consultation préalable.

LA CGT FAPT EXIGE :

Aucune suppression de poste et une formation adaptée, sur le temps de travail.

Le droit de refuser cette activité sans aucune pénalisation.

Des espaces confidentiels et un protocole contre les incivilités.

Des mesures de prévention et de récupération, avec un suivi régulier de la charge et des conditions de travail.

À VOS CÔTÉS POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS !

JE VOTE CGT

du 7 au 10 décembre 2026

orange.vote.voxaly.com

**POUR MA CARRIÈRE
POUR MA PROMOTION
POUR MES DROITS**



JE ME SYNDIQUE



MARCHÉ ENTREPRISES

2. ÉVOLUTION DE L'ADRESSAGE : DES GARANTIES À OBTENIR

2 270 SALARIÉS CONCERNÉS

1 769

501

CONSERVERAIENT LEUR MÉTIER

VERRAIENT LEUR MÉTIER ÉVOLUER

Source : projet d'évolution de l'adressage commercial présenté au CSEC d'octobre.

- **Emploi et métiers** : avant tout positionnement, chaque salarié doit connaître par écrit ses missions, son rattachement, sa rémunération et ses perspectives. Vigilance pour les plus de 55 ans, les personnes handicapées, les alternants et les salariés en TPS/TPA. Rien n'est garanti pour ceux qui refuseraient le métier proposé, et des repositionnements auraient commencé avant la fin de la consultation.
- **Formation** : des parcours individualisés sont annoncés, sans chiffres sur les salariés formés, les heures ni les moyens. Aucun salarié ne doit être pénalisé faute de formation suffisante.
- **Rémunération variable** : selon la direction, les salariés ne percevant rien sur la composante chiffre d'affaires passeraient de 52 à 22 sur 140 portefeuilles. Mais elle ne chiffre pas les baisses possibles et ne garantit pas le niveau antérieur pour tous.
- **Charge de travail et santé** : des bilans à six et douze mois sont annoncés, mais les indicateurs restent incomplets et aucune suspension locale n'est prévue en cas de risque. Les conséquences en Antilles-Guyane et Réunion-Mayotte doivent être étudiées.

Des engagements concrets, pas des promesses !

LA CGT FAPT REVENDIQUE :

Un moratoire sur les suppressions de postes et des informations complètes sur les futurs métiers.

Un plan de formation chiffré, avant la prise de poste, sur le temps de travail, avec des remplacements suffisants.

Des garanties écrites sur la rémunération : simulations comparatives, objectifs atteignables, information sur les baisses possibles.

Une évaluation préalable des risques et un suivi partagé avec les représentants du personnel, y compris dans les territoires ultramarins.

L'EMPLOI, LA SANTÉ ET LES DROITS DES SALARIÉS

NE SONT PAS DES VARIABLES D'AJUSTEMENT !

À VOS CÔTÉS POUR LA DÉFENSE DE VOS DROITS !

JE VOTE CGT

du 7 au 10 décembre 2026

orange.vote.voxaly.com

POUR MA CARRIÈRE
POUR MA PROMOTION
POUR MES DROITS



JE ME SYNDIQUE